

Procédure préalable à l'inscription dans une formation de l'UFR des Sciences et Techniques pour la rentrée universitaire 2019/2020

L'inscription au sein des formations de l'UFR des Sciences et Techniques n'est possible qu'après avoir effectué la procédure préalable adaptée à votre situation.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site web de l'UFR ST <https://ufr-st.univ-lehavre.fr>

A) Vous êtes candidat de nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne (UE), de l'Espace Economique Européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre

a) Vous souhaitez entrer en L1 ou en DUPRES :

☞ Vous dépendez de la procédure « Parcoursup »

1. Procédure

Vous êtes lycéen de Terminale ou déjà étudiant en 1^{ère} année et vous souhaitez vous réorienter, vous souhaitez poursuivre vos études en 1^{ère} année de Licence (L1) ou en DUPRES (Diplôme Universitaire de Préparation aux Etudes Scientifiques), vous devez vous rendre sur le site national « Parcoursup » : <https://www.parcoursup.fr>

2. Calendrier

Vous devez formuler des vœux à partir du **22 janvier et jusqu'au 14 mars**.

3. Procédure particulière concernant le DUPRES

Vous ne relevez pas de la procédure « Parcoursup » (vous n'êtes ni lycéen de Terminale, ni déjà étudiant en 1^{ère} année), vous devez déposer votre candidature à partir **du 15 mai et au plus tard le 7 juillet 2019** sur : <https://ecandidature.univ-lehavre.fr/candidature>

b) Vous souhaitez poursuivre vos études en L2, L3, Licence Professionnelle, M1 ou M2 :

☞ Vous dépendez de la procédure « e-candidature »

1. Procédure

➤ Le dossier de candidature doit être déposé sur le site web « e-candidature » conformément aux dates d'ouverture concernant la formation souhaitée : <https://ecandidature.univ-lehavre.fr/candidature>

➤ En février, consultez la procédure et le calendrier sur le site web de l'UFR ST : <https://ufr-st.univ-lehavre.fr>

➤ La réponse de la commission pédagogique est saisie sur ce site. Un mél précisant la réponse est envoyé :

● Dans le cas d'une réponse favorable, ouvrez et enregistrez le courrier d'acceptation en pièce jointe. Vous pouvez procéder à votre inscription dans cette formation :

- L'inscription en ligne (APOWEB) est préconisée pour les candidats ayant obtenu une réponse favorable sur « e-candidature ».

- Dans le cas d'un dysfonctionnement de « APOWEB », une inscription en présentielle à la chaîne d'inscription est cependant possible. N'oubliez pas d'imprimer le courrier d'acceptation (joint au mél reçu) que vous aurez pris soin d'enregistrer car aucun autre document ne sera remis.

● Dans le cas d'une réponse défavorable, aucun recours n'est possible, la commission pédagogique est seule compétente pour étudier les dossiers et sélectionner les candidats.

2. Calendrier pour entrer en M1

Une campagne unique de dépôt de candidature est organisée. Elle est ouverte **du 22 avril au 13 mai 2019**. L'inscription en première année de master (M1) ne sera possible que si la commission pédagogique émet un avis favorable et que si la LICENCE est validée au moment de l'inscription.

3. Calendrier pour entrer en L2, L3, Licence Professionnelle ou M2

● La campagne de dépôt de candidature est ouverte **du 8 mars au 22 avril 2019**.

● Une 2^{ème} campagne est prévue **du 8 mai au 10 juin 2019 (sauf pour le M2 GCE)**. L'inscription ne sera possible que si la commission pédagogique émet un avis favorable et à condition que l'année ou le diplôme en cours, nécessaire pour la poursuite d'études, est validé au moment de l'inscription : La première année (bac +1, L1) doit être validée pour une entrée en 2^{ème} année (L2), la deuxième année (bac +2, L2 ou DUT ou BTS) pour une entrée en 3^{ème} année (L3), la première année de master (M1) pour une entrée en deuxième année de master (M2).

B) Vous êtes candidat de nationalité étrangère, non ressortissant de l'Union Européenne (UE), de l'Espace Economique Européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre

Attention : Pour simplifier vos démarches de dépôt de candidature et de demande de visa, vous devez choisir une seule procédure conformément à votre situation.

a) Vous résidez dans les pays membres du réseau Campus France et vous souhaitez vous inscrire en L1, L2, L3, Licence Professionnelle, M1 ou M2 :

☞ **Vous dépendez de la procédure « Etudes En France »**

1. Pays membres:

Algérie,	Djibouti,	Maroc,
Argentine,	Egypte,	Maurice,
Bénin,	Etats-Unis,	Mauritanie,
Brésil,	Gabon,	Mexique,
Burkina Faso,	Guinée,	Pérou,
Burundi,	Haïti,	République démocratique du Congo,
Cameroun,	Inde,	Russie,
Chili,	Indonésie,	Sénégal,
Chine,	Iran,	Singapour,
Colombie,	Japon,	Taiwan,
Comores,	Koweït,	Togo,
Congo,	Liban,	Tunisie,
Corée du Sud,	Madagascar,	Turquie,
Côte d'Ivoire,	Mali,	Vietnam.

2. Procédure

Renseignez-vous sur le site de « Campus France » <https://www.campusfrance.org>

➤ Le dossier de candidature doit être déposé uniquement sur le portail « études en France » <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>. Ce portail a été mis en place pour simplifier vos démarches de pré-inscription et de demande de visa.

Consultez ce site pour avoir connaissance de la procédure et du calendrier.

➤ Pour une entrée en L1, la procédure et le calendrier sont différents : « Demande d'Admission Préalable (DAP) »

➤ L'UFR ST récupère les dossiers de candidature sur cette plateforme pour examen par la commission pédagogique compétente.

➤ La réponse de la commission pédagogique est saisie en ligne, pour en prendre connaissance vous devez consulter votre compte personnel.

● Dans le cas d'une réponse favorable et si vous la validez, vous devez procéder à une demande de visa. L'inscription n'est possible que sur présentation du courrier d'acceptation imprimé à partir de votre compte et de votre visa. Cette acceptation n'est valable que pour l'année universitaire concernée dans la formation et l'établissement que vous avez validés (précisés dans le courrier d'acceptation).

● Dans le cas d'une réponse défavorable, aucun recours n'est possible, la commission pédagogique est seule compétente pour étudier les dossiers et sélectionner les candidats.

b) Vous résidez en France ou dans un pays non membre du réseau Campus France et vous souhaitez vous inscrire :

☞ **en L1 : vous dépendez de la procédure « DAP / dossier papier »**

Il vous faut solliciter une « Demande d'Admission Préalable (DAP) ». Renseignez-vous sur le site de « Campus France » <https://www.campusfrance.org>

La demande (dossier blanc) est à déposer auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France de votre pays de résidence. Les dossiers verts concernent les étudiants étrangers qui résident déjà en France. Effectuez cette démarche le plus tôt possible, idéalement, dès le mois de novembre précédant l'année universitaire pour laquelle vous souhaitez étudier en France. Consultez régulièrement votre espace personnel sur le site Campus France pour ne pas manquer les dates limites (calendrier 2019/2020 : ouverture de la procédure le 3/12/2018 et fermeture le 01/02/2019)

☞ **en L2, L3, Licence Professionnelle, M1 ou M2 :**

vous dépendez de la procédure « e-candidature »

La procédure est identique à celle des candidats de nationalité française (cf. A. b.). Le dossier de candidature doit être déposé sur le site web « e-candidature », conformément aux dates d'ouverture concernant la formation souhaitée : <https://ecandidature.univ-lehavre.fr/candidature>



**RECAPITULATIF DU CALENDRIER
DE DEPOT DES CANDIDATURES
Pour les formations
de l'UFR des Sciences et Techniques
pour la rentrée universitaire 2019/2020
sur les différentes plateformes**

L'inscription au sein des formations de l'UFR des Sciences et Techniques n'est possible qu'après avoir effectué la procédure préalable adaptée.

*Plus de renseignements sont disponibles
sur le site web de l'UFR ST <https://ufr-st.univ-lehavre.fr>*

A) PARCOURSUP : <https://www.parcoursup.fr>

du 22 janvier et jusqu'au 14 mars.

B) E-CANDIDATURE : <https://ecandidature.univ-lehavre.fr/candidature>

■ DUPRES

du 15 mai et au 7 juillet 2019

■ MASTER 1

du 22 avril au 13 mai 2019.

■ LICENCE 2, LICENCE 3, LICENCE PROFESSIONNELLE, MASTER 2
1^{ère} campagne du 8 mars au 22 avril 2019
2^{ème} campagne du 8 mai au 10 juin 2019 (sauf M2 GCE)

C) ETUDES EN FRANCE :

Renseignez-vous sur le site de « Campus France » <https://www.campusfrance.org>
Le dossier de candidature doit être déposé uniquement sur le portail « études en France » <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>. Ce portail a été mis en place pour simplifier vos démarches de pré-inscription et de demande de visa.
Consultez ce site pour avoir connaissance de la procédure et du calendrier.
L'UFR ST récupère les dossiers de candidature sur cette plateforme pour examen par la commission pédagogique compétente à partir du 1^{er} mars. Les réponses seront saisies directement sur la plateforme jusqu'au 15 mai au plus tard.